

Édito

par Abdellatif Keddad

Grâce à son expertise, le pharmacien est au cœur de la croissance du marché des compléments alimentaires, dominé par la distribution en officine. Le canal pharmaceutique demeure donc privilégié pour la distribution des compléments alimentaires, particulièrement en Europe méditerranéenne (France, Italie, Espagne) et dans les pays d'Afrique du Nord, notamment en Algérie. Ce circuit présente plusieurs caractéristiques distinctives dont la confiance, où 76 % des consommateurs citent le conseil pharmaceutique comme facteur déterminant d'achat. L'officine offre une spécialisation avec une prédominance des compléments à visée thérapeutique (articulations, sommeil, immunité, stress). Par catégorie d'ingrédient, les ventes sont dominées par les plantes, suivies des vitamines et sels minéraux. Un créneau qui se développe vite, offrant des opportunités économiques fort intéressantes pour les officinaux.

Média du premier groupement de Pharmaciens

Juin 2025

N° 091

Marché mondial des compléments alimentaires—CA

Une forte expansion avec un taux de croissance de 9,1 %

Le marché mondial des compléments alimentaires connaît une croissance remarquable, estimée à 177.50 milliards de dollars en 2023 avec une projection atteignant 239.4 milliards de dollars d'ici 2028, selon les dernières données de Grand View Research ([lien](#)). Cette expansion s'explique par une prise de conscience croissante des consommateurs quant à l'importance de la prévention sanitaire, le vieillissement de la population mondiale et l'augmentation des maladies chroniques liées au mode de vie. La

croissance des maladies chroniques forme également un motif non négligeable de consommation des compléments alimentaires.

Le taux de croissance annuel composé (TCAC) du secteur est estimé à 9,1 % pour la période 2024-2030, disposant d'un fort potentiel lucratif où les pharmacies agrandissent de plus en plus les espaces dédiés à ces produits.

Le marché Algérien des compléments alimentaires

Un marché de 500 millions d'euros porté par le conseil pharmaceutique

En Algérie, les compléments alimentaires connaissent un essor remarquable, tiré par une population de plus en plus soucieuse de son bien-être et de son alimentation. Entre conseils pharmaceutiques, opportunités économiques et cadre réglementaire en évolution (décret 352-06 du 20 mars 2006), le Professeur H. Boudis appelait à la nécessité d'élaborer des lois pour des produits qui nécessitent des connaissances scientifiques. L'expert a plaidé en faveur de l'élaboration d'un guide en conformité avec les recommandations OMS. Le marché officiel pèse près de 500 millions d'euros avec une croissance annuelle soutenue et représente dans notre pays, un segment clé pour les pharmaciens et les acteurs de la santé.

Les produits les plus demandés incluent les multivitamines (notamment les vitamines D et C), les oméga-3 avec les probiotiques, les compléments pour la beauté (cheveux, peau, ongles) et les brûleurs de graisse avec

les boosters énergétiques chez les sportifs. Il est distribué à 48 % pour les pharmacies, 21 % pour le commerce en ligne et 17 % pour les magasins spécialisés. Face à la diversité des compléments alimentaires (vitamines, minéraux, probiotiques, plantes...), le rôle du pharmacien, acteur clé dans l'accompagnement des consommateurs, est primordial; plaçant les pharmacies en canal privilégié. Son expertise permet de

guider les patients vers des produits adaptés à leurs besoins, que ce soit pour combler des carences, renforcer l'immunité ou accompagner un régime spécifique. Par ailleurs, il existe dans notre pays de plus en plus de formations en nutrition et diététique qui viennent renforcer les compétences des professionnels de

santé. Les pharmaciens, en première ligne, peuvent ainsi proposer des conseils personnalisés, notamment auprès d'une clientèle jeune et urbaine, très attentive aux tendances du bien-être.



Au sommaire N°091

- ◆ Marché mondial des Compléments alimentaires : taux de croissance de 9,1%
- ◆ Les Compléments alimentaires en Algérie : un marché de 500 millions d'euros
- ◆ Segmentation du marché : les gélules, vitamines et minéraux dominant
- ◆ Cadre réglementaire international : les lignes directrices du Codex Alimentarius

Segmentation du marché algérien des compléments alimentaires Les gélules, vitamines et minéraux dominent le marché

Au niveau des formes galéniques, les gélules représentent près de 40 % du marché mondial, les poudres sont en forte croissance, particulièrement pour les protéines et les compléments sportifs. Les liquides qui forment les segments des shots et boissons fonctionnelles, sont en progression. Les gummies et formes à croquer forment le segment le plus dynamique avec une croissance annuelle qui varie de 12 à 15 %. Au niveau des ca-

tégories de produits, les Vitamines et minéraux représentent 32 % du marché mondial, suivis par les protéines et acides aminés qui couvrent 28 % du marché, fortement tirés par le segment sportif. Les Probiotiques et prébiotiques forment le segment à la croissance la plus rapide (11,2 % par an). Les Oméga-3 et acides gras couvrent 15 % du marché. Les extraits de plantes forment la plus forte progression avec 12 % du marché.

Cadre réglementaire international Les lignes directrices du Codex Alimentarius

La réglementation des compléments alimentaires présente une forte hétérogénéité au niveau mondial. Dans l'Union Européenne, ces compléments alimentaires sont encadrés par la directive 2002/46/CE ([lien](#)), qui les définit comme des "denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal". Aux États-Unis, ils sont régis par la FDA (Food and Drug Administration) sous le Dietary Supplement Health and Education Act (DSHEA) de 1994 ([lien](#)). Les compléments sont considérés comme une catégorie d'aliments et ne sont pas soumis aux mêmes exigences que les médicaments. Alors qu'en Asie, les Réglementa-

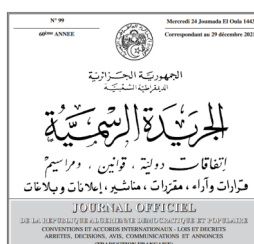
tions sont variables selon les pays. Le Japon a instauré le système FOSHU (Foods for Specified Health Uses) ([lien](#)), tandis que la Chine classe certains compléments comme "aliments de santé" sous contrôle strict ([lien](#)). Quant à l'harmonisation internationale, Le Codex Alimentarius, établi par la FAO et l'OMS ([lien](#)), propose des lignes directrices non contraignantes pour faciliter le commerce international et garantir la sécurité des consommateurs. A noter que l'Algérie, à travers le JO n°10 du 06 février 2005, a mis en place le comité national du Codex Alimentarius qui se prononce sur la qualité et le commerce international des denrées alimentaires.

Réglementation Algérienne des compléments alimentaires Pas d'autorisation de mise sur le marché mais des normes sanitaires à respecter

Contrairement aux médicaments, les compléments alimentaires ne nécessitent pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM), mais ils doivent respecter des normes sanitaires, ne pas contenir de substances nocives ou interdites et ne doivent pas contenir d'allégations thérapeutiques non autorisées. La loi 04-04 du 23 juin 2004 relative à la normalisation ([lien](#)), établi un cadre général et encadre la conformité des pro-

duits, dont les compléments alimentaires, aux règlements techniques ou aux normes nationales. La loi 09-03 du 08 mars 2009 relative à la protection du consommateur ([lien](#)) modifiée par ordonnance 18-09 en 2018, concerne tout bien ou service offert à la consommation, précise notamment les obligations d'hygiène, de salubrité, d'innocuité, de sécurité, de conformité, d'information des produits,

(Suite page 4)



Circuit de distribution de CA

Les pharmacies couvrent 34 % du circuit de distribution dans le monde

Pour évaluer le secteur de la distribution des compléments alimentaires en Algérie, il est intéressant de le mettre en perspective avec les tendances mondiales, qui révèlent un paysage diversifié articulé autour de plusieurs canaux distincts. Le principal est dominé par les pharmacies qui captent 34 % des ventes mondiales. C'est le canal qui prédomine en Europe. Cette prééminence s'explique par des facteurs structurels qui renforcent la confiance des consommateurs envers ce circuit traditionnel. Cette position de leader repose sur plusieurs piliers. D'abord la crédibilité professionnelle, où les pharmaciens apportent une crédibilité scientifique et des conseils personnalisés qui rassurent les consommateurs dans leurs choix. Puis vient le



cadre réglementaire auquel sont soumis les produits et les pharmacies, ce qui garantit des standards de qualité et de traçabilité des produits. Enfin, le pilier de la proximité géographique des pharmacies qui constitue un avantage concurrentiel en facilitant l'accès aux compléments alimentaires pour les populations. Puis vient la grande distribution qui couvre 22 % des ventes, particulièrement importante aux États-Unis. Les magasins spécialisés représentent 16 % du marché (boutiques bio, magasins diététiques) et les ventes directes très développées en Asie pèsent 15 % des ventes. A l'heure de l'internet, le E-commerce forme un canal à la croissance la plus rapide (22% par an), représentant désormais 13 % du marché mondial.

Surveillance des Compléments alimentaires

La fiche orange de déclaration du CNPM

C'est la définition qui figure dans l'article 2 de la directive européenne 2002/46/CE qui est reprise par le Centre National de Pharmacovigilance CNPM ([lien](#)). Celle-ci précise qu'on entend par compléments alimentaires les denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seul ou combinés, commercialisés sous forme de doses, à savoir les formes de pré-

sentation telles que les gélules, les pastilles, les comprimés, les pilules et autres formes similaires, ainsi que les sachets de poudre, les ampoules de liquide, les flacons munis d'un compte-gouttes et les autres formes analogues de préparations liquides ou en poudre destinées à être prises en unités mesurées de faible quantité.

Le CNPM rappelle que leur surveillance est une obligation, et que le signalement des effets indésirables se fait via la fiche orange ([lien](#)) au même titre que les médicaments.

Les membres du

Conseil d'Administration

Yassine LEGHRIB, PCA

Mehdi CHEHILI, DG PID

Hichem ZOUAK, DG PIP

Mohamed SOUAKRI,

Samir ATTIA,

Abdelmoumene
MAATALAH,

Abdelhakim MATALLAH,

Rabie ZIAR,

Leila KHENNOUF

Samir Aziz

Fariha Bellil

Hanifa Kenzaï



<http://pharmainvest.dz/>

Le Bulletin du Pharmacien
Média du 1er groupement de
pharmaciens

Abdellatif Keddad

Rédacteur en chef

Pharma Invest spa

Société au capital social de

5 508 975 000 DA

Siège social

Zone Industrielle - El Eulma

Algeria

Téléphone: +213 36 76 12 16

Fax: +213 36 76 12 19

www.pharmainvest.dz

messagerie: contact@pharmainvest.dz

(Suite de la page 2)

dont les denrées alimentaires. Cette réglementation est amenée à évoluer pour mieux encadrer leur commercialisation et assurer une protection accrue du consommateur, avec des contrôles renforcés sur l'importation et l'étiquetage. On se souvient de la décision du ministère du Commerce en 2022 qui avait interdit à la vente 20 compléments alimentaires nocifs, suite à la présence dans certains d'entre eux de composants chimiques utilisés dans l'industrie pharmaceutique, notamment des prin-

cipes actifs utilisés pour traiter l'impuissance sexuelle ([lien](#)).

Ainsi, la Fédération Algérienne de Pharmacie—FAP, avait organisé en juin 2022, le FAP Summit avec comme thématique 'Etat des lieux des compléments alimentaires en Algérie, aspects réglementaires', au cours de laquelle avait été lancée l'information sur le renforcement de l'arsenal juridique en matière de publicité, avec la nécessité d'obtenir une autorisation de l'autorité de santé. Les allégations thérapeutiques doivent également être soumises à une autorisation

« La consommation de compléments alimentaire a doublé durant la pandémie Covid »

de la même autorité. A l'issue du FAP Summit, les recommandations issues de cette journée ont été transmises à la tutelle en vue de l'élaboration d'un guide de la fabrication à la commercialisation de ces produits. Suivre les débats de la FAP [FAP Fb lien vidéo](#)

Les pharmaciens jouent un rôle crucial dans la vérification de la qualité et de l'origine des produits, ainsi que dans l'information qu'ils transmettent au public, s'aidant pour cela des organismes comme le Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques (CRSP) de Constantine ([lien](#)), du centre Anti Poison CAP d'Alger etc.

Une étude transversale avait été réalisée par A Bayazid & Co auprès de 1 000 citoyens en 2022, ([lien](#)). Celle-ci rapporte que la prise globale de compléments alimentaires avait doublé durant la pandémie, touchant les suppléments à base de vitamines C et D (+ 58,0 %), de minéraux et d'oligoéléments : zinc, magnésium, sélénium (+50,0 %). Les plantes médicinales (clou de girofle, gingembre, curcuma, réglisse) sont quant à elles, passées de 9,2 % de consommation avant le covid à

26,0 % durant la pandémie. Les sujets avaient choisi ces produits pour lutter contre la fatigue et 20,1 % pour traiter le covid.

Au Maroc, il existe une forte présence de marques internationales et une réglementation bien établie. Les pharmacies et parapharmacies dominent la distribution. En Tunisie : Le secteur est en croissance, avec une demande forte en produits naturels et bio. Les contrôles sanitaires se renforcent.

L'Algérie, affiche un potentiel important grâce à une population jeune et une prise de conscience accrue sur la santé préventive. En conclusion, les compléments alimentaires offrent une opportunité commerciale majeure pour les pharmaciens algériens, tout en renforçant leur rôle de conseil. Avec un marché en pleine expansion et une réglementation qui se structure, ce segment devrait continuer à croître, porté par les tendances santé et bien-être. Les officines qui sauront miser sur la formation de leur équipe officinale et la qualité des produits seront les grandes gagnantes de cette dynamique.